

Bans

Nom : Bans
 Prénoms : Scopolo Francis Surnoms : _____

Numéro matricule du recrutement : 538
 Classe de mobilisation : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le 4 Octobre 1896, à St Pardoux la C. canton
 de LAROCHE-CANILLAC, département de 005562, résidant
 à Marcillac la Croix canton de LAROCHE-CANILLAC, département
 de CORREZE, profession de CULTIVATEUR
 fils de Francis et de Soumaille Marie domiciliés
 à Marcillac la Croix canton de LAROCHE-CANILLAC, département de 005562
 Marié à _____

SIGNALLEMENT.

Cheveux noirs, Yeux gris,
 Front large, Nez beau,
 Visage roulé, Renseignements physiologiques
 complémentaires : _____
 Taille : 1 mètre 61 centimètres.
 Taille rectifiée : 1 mètre _____ centimètres.
 Marques particulières : _____

Degré d'instruction : 3

DECISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 4 de la liste du canton de LAROCHE-CANILLAC
 Classé dans la 1 partie de la liste en 1915.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

INCORPORÉ à COMPTON le 10 avril 1915 arrivé au corps le 11 du 315
Passé au 317^e Rég' d'Inf' le 30 juillet 1916. Éclat de 19 classe
le 30 juillet 1917. Préposé pour la réforme n° 1 avec grat' de 20^e par la
Commission de Réserve de Mirambeau du 19 juin 1918 pour tuberculose
pulmonaire à forme fibre, casernes des deux sommets prédominante
à droite. Révisé la réforme n° 1 avec grat' par M. G. du 13 novembre 1918
notifié le 16 décembre 1918
Décédé le 9 janvier 1921 à St-Pardoux la Croix (Corrèze)

	CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
		AU CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active.	<u>11^e REG' D'INF'</u> <u>317^e</u> <u>Ensigne</u>		<u>8211</u> <u>12829</u>
Disponibilité et réserve de l'armée active.	<u>Décidé</u>		
Armée territoriale et sa réserve.			

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE R. RÉSIDENCE.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
<u>contre l'Allemagne du 11 avril 1915 au 13 novembre 1918</u>	<u>P. D. C. à 10% de la 2^e à n° 440 du 19 mars 1917.</u> <u>Cité à l'ordre de l'Armée du 7 août 1917. Éclat en campagne. A été porté vaillamment à l'attaque de positions ennemies le 14 juillet 1917. Dépassant l'objectif fixé et entraînant ses camarades jusqu'au pied de communications allemandes en faisant capturer un grand nombre de prisonniers. Cité de gloire avec palme. - Croix de bronze.</u>

PÉRIODES D'EXERCICES.	RÉSERVE		Armée territoriale.	Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.
	1 ^{re} dans l	2 ^e dans l		

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

Titulaire de la médaille de la Légion d'honneur pour une mission périlleuse le 13 mars 1917 absorbé sous son feu vibrant la tranchée ennemie en faisant preuve d'un rare sang-froid et d'une belle interprétabilité.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).